

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi,
27 juillet 2010 à 19h30 à la bibliothèque de Luskville située au 2024, route 148, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger Larose, Lynne
Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ÉGALEMENT PRÉSENT : Isabelle Côté, adjointe au directeur général, Gail Vaillancourt,
Directrice des services techniques, Tom Howard, Chef pompier.

Ouverture de la séance à 19h36.

10-07-302

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Requête – réparations au sentier équestre
3. Modification du texte aux règlements d'emprunts 05-10, 06-10, 07-10 et 08-10
4. Appel d'offres – pavage – chemins Cedarvale, Panorama et McCaffrey
5. Projet d'incinérateur
6. Levée de la séance

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Mandat – dossier no 550-32-018559-107 – petites créances
7. Dossier Norther Watertek
8. Description des tâches des employés
9. Code d'éthiques
10. Bouteilles d'eau – Camp de jour
11. Eau potable – Breckenridge
12. Voirie
13. Levée de la séance

Adoptée

10-07-303

**MODIFICATION DU TEXTE - RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 05-10, 06-10, 07-10 ET
08-10**

CONSIDÉRANT QU'il faut clarifier l'article 1 de chacun des règlements 05-10, 06-10, 07-10 et
08-10;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE l'article 1 des règlements 05-10, 06-10, 07-10 et 08-10 se lise comme suit:

- Article 1: Le Conseil est autorisé à exécuter les travaux de pavage du chemin
Cedarvale (Panorama et McCaffrey) selon le document explicatif préparé
par le directeur général en date du 10 avril 2010 au montant de 81 600,00 \$
incluant les frais, taxes et imprévus.

Adoptée

10-07-304
PAVAGE – CHEMIN CEDARVALE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à un appel d'offres selon les règles pour les travaux de pavage du chemin Cedarvale et qu'un devis soit préparé à cet effet, conditionnel à l'approbation du Ministère des Affaires municipales.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Adoptée

10-07-305
PAVAGE – CHEMIN PANORAMA

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres sur invitation selon les règles pour les travaux de pavage du chemin Panorama et qu'un devis soit préparé à cet effet, conditionnel à l'approbation du Ministère des Affaires municipales.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Adoptée

10-07-306
PAVAGE – CHEMIN McCAFFREY

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel d'offres sur invitation selon les règles pour les travaux de pavage du chemin McCaffrey et qu'un devis soit préparé à cet effet, conditionnel à l'approbation du Ministère des Affaires municipales.

Les offres devront être valides pour 90 jours.

Adoptée

10-07-307
PROJET D'INCINÉRATEUR

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise la compagnie Nexolia à soumettre au Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs toutes les demandes requises pour l'installation d'un incinérateur à l'intérieur des limites de la municipalité, soit sur le terrain situé au 4754 route 148. Tous les coûts reliés à la préparation des demandes et à l'ingénierie seront payés par Nexolia.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un maximum de 47 à 110 tonnes sera accepté et que la municipalité doit approuver la source des déchets.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-07-308

MANDAT – DOSSIER NO 550-32-018599-107 – PETITES CRÉANCES

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac donne le mandat à Me Michel Lafrenière d'agir comme mandataire dans le dossier de la Cour du Québec, division des petites créances, dossier no 550-32-018599-107.

Adoptée

10-07-309

EAU POTABLE – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour a lieu à l'établissement Notre-Dame-de-la-Joie et que l'eau n'est pas potable;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité offre de l'eau embouteillée au Camp de jour pour cette période estivale.

Les conseillers Jim Coyle et Roger Larose votent contre la résolution.

Adoptée sur division

10-07-310

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

ADJOINTE AUDIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».